

# Suivi par prospection de la population de palourde rose en baie de Saint-Brieuc

## Contexte et objectif

La pêche de la palourde rose, qui a débuté dans les années 1980, est une pêche très fluctuante en termes de quantités débarquées et de navires la pratiquant. Son exploitation est encadrée par la détention de la licence Bivalves Côtes d'Armor, qui fixe le contingent à 56 navires (50 pour les Côtes d'Armor, 6 pour l'Ille-et-Vilaine) et les caractéristiques techniques de l'engin utilisé (drague avec un écartement des barrettes à 1,6 cm et une largeur de lame à 80cm).

Le nombre de navires exerçant réellement le métier de la drague à palourde rose est très variable, en fonction de la disponibilité de la ressource. Cette espèce a d'ailleurs fait l'objet de campagnes d'évaluation menées par Ifremer en 2002, 2006, 2010, 2011 et 2012. Ces évaluations ont mis en évidence une forte baisse de la biomasse totale et exploitable entre 2002 et 2006 (-97%) puis une augmentation de ces biomasses les années suivantes.

A la suite d'essais d'une nouvelle drague réalisé en avril 2018 et au constat d'une forte diminution de la ressource, les professionnels ciblant cette espèce ont sollicité le CDPMEM22 pour mettre en place un suivi du stock.

Ainsi, le CDPMEM22 a décidé de les accompagner et de mettre en place un programme de suivi du stock par prospection à partir de mai 2019 jusque décembre 2021.

L'objectif du programme est donc de définir et calculer des indicateurs permettant un suivi et une comparaison du stock d'années en années.

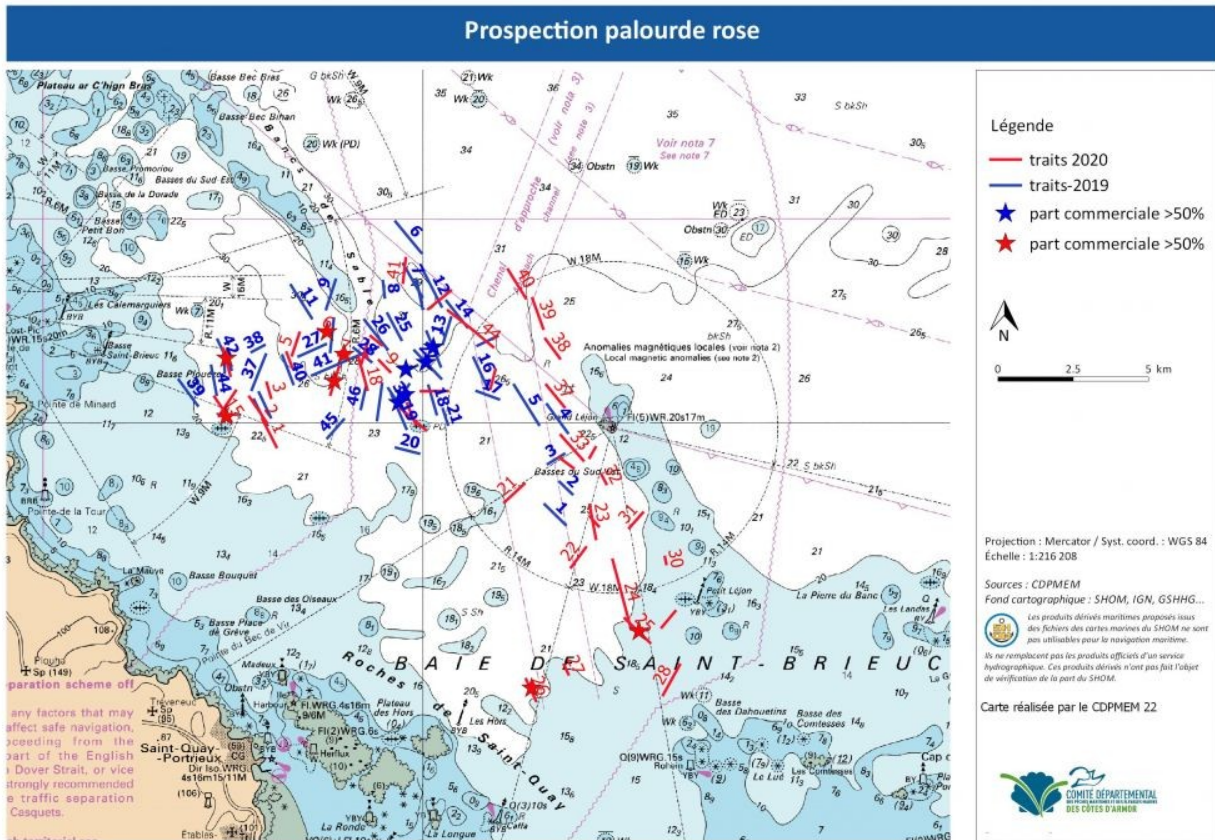
## Premiers Résultats

### Réalisations des prospections :

- Les 06 et 07 mai 2019
- Les 27 et 28 avril 2020

La campagne est encadrée par la décision n°759/2019 DIRM NAMO portant autorisation de pêche à des fins scientifiques au bénéfice du CDPMEM des Côtes d'Armor sur le gisement de palourdes roses de la baie de Saint-Brieuc.

## Zone de pêche



## Principaux résultats

	2019	2020
<b>Effectif total</b>	<b>55 144</b>	10600
<b>Effectif maximum par trait</b>	4 332	2058
<b>Effectif minimum</b>	210	8
<b>Rendement commercial horaire moyen</b>	1 218	1258
<b>Taux moyen captures non commerciales</b>	75 %	60 %
<b>Taille maximum</b>	50 mm	52 mm
<b>Taille minimum</b>	24 mm	20 mm
<b>Taille moyenne</b>	39.4 mm	39.9

# Essais comparatifs de drague à palourde rose en baie de Saint-Brieuc

La palourde rose est une espèce phare de la baie de Saint-Brieuc. Elle a fait l'objet de campagnes d'évaluation par l'Ifremer dans les années 2000. Cette espèce connaît de grandes variations de stocks en fonction des années. En plus des variations de recrutement influencées par le milieu, les mortalités par casse imputées à la technique de pêche pourraient expliquer en partie les variations d'abondance.

C'est pourquoi, les professionnels ciblant cette espèce ont sollicité le CDPMEM22 pour réaliser des essais avec un autre type de drague qui semblerait moins impactant.

## Réalisation des essais

Les 12 et 13 avril 2018, deux journées d'essais ont été réalisées sur le gisement de palourdes rose de la baie de Saint-Brieuc dans le but de comparer deux dragues, celle dite classique, utilisée actuellement en baie de Saint-Brieuc et celle dite des Glénan, utilisée par les pêcheurs finistériens. Cette campagne a permis de calculer des indicateurs de capture pour les deux dragues et de les comparer (effectifs, taille, fraction commerciale et non commerciale, rendement commerciaux).

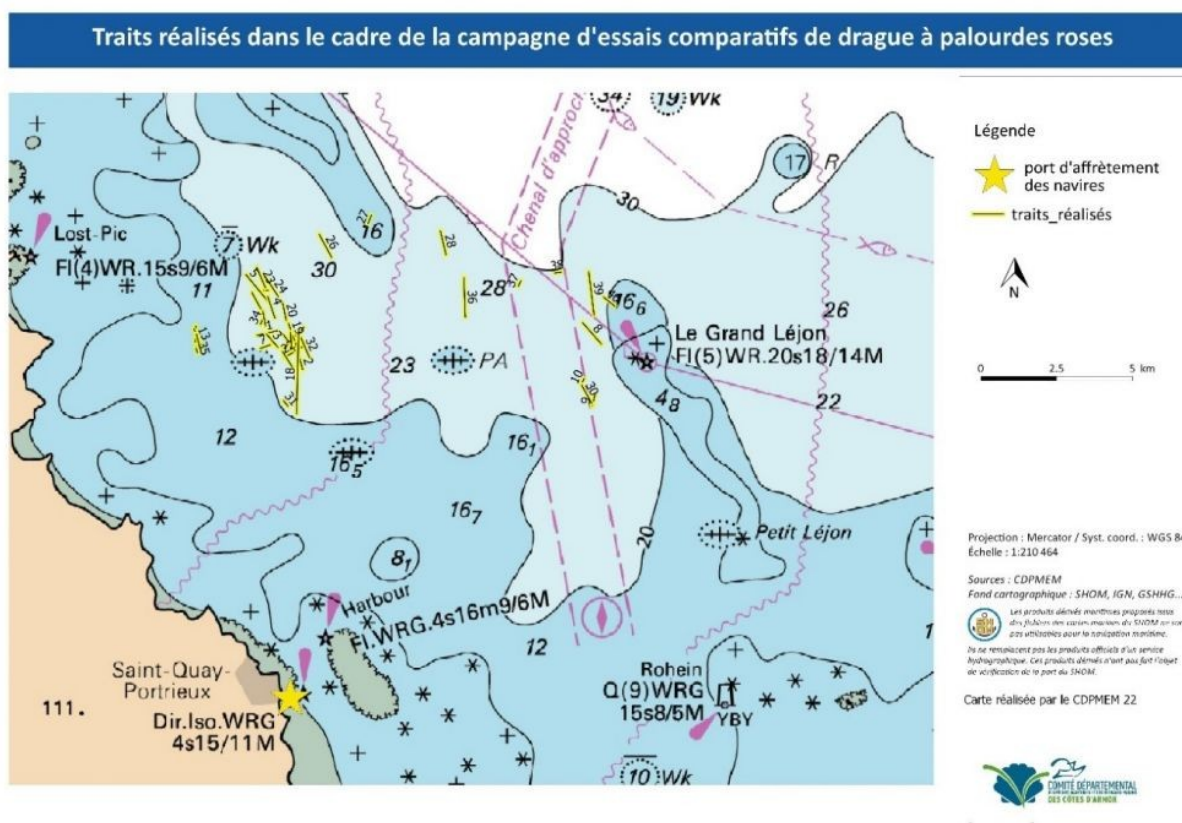
La campagne a été encadrée par la décision n°226/2018 DIRM NAMO portant autorisation de pêche à des fins scientifiques au bénéfice du CDPMEM des Côtes d'Armor.

Les dragues utilisées présentent les caractéristiques techniques suivantes :

	<b>Drague Saint-Brieuc (drague SB)</b>	<b>Drague Glénans (drague GL)</b>
<b>Largeur</b>	80 cm	80 cm
<b>Barretage</b>	16 mm	20 mm
<b>Illustration</b>		

## Zone de pêche

40 traits ont été réalisés dans la zone suivante:



## Evaluation de la mortalité

Afin d'évaluer la casse des palourdes engendrée par l'engin au moment de la capture et d'évaluer qualitativement le travail de chacune des dragues (perturbation du sédiment, reflux du sédiment sur les côtés, rejet de palourdes etc.), des suivis en plongée sur les traines après le passage des dragues ont été effectués. Les plongeurs qui ont réalisé ces suivis se sont équipés d'une caméra type GoPro.

Les plongeurs ont suivi 2 traits, un réalisé avec la drague dite classique et l'autre avec la drague des Glénans. Ils ont également évalué visuellement le type de sédiment sur lequel la drague a travaillé, les caractéristiques du bourrelet formé de part et d'autre de la traine. Les plongeurs ont prélevé toutes les palourdes se trouvant dans les bourrelets ceci afin d'évaluer la part de cassées et non cassées trouvées après le passage de la drague.



## Principaux résultats

	Drague Saint-Brieuc	Drague Glénan
<b>Effectif total</b>	15 757	3 393
<b>Effectif maximum par trait</b>	2 064	555
<b>Effectif minimum</b>	147	49
<b>Rendement commercial horaire moyen</b>	1 906	145
<b>Taux moyen captures non commerciales</b>	62 %	88 %
<b>Taille maximum</b>	53 mm	53 mm
<b>taille minimum</b>	31 mm	21 mm
<b>Taille moyenne</b>	40,9 mm	43 mm
<b>Bourrelet généré par la drague</b>	Haut et large	Fin et réduit

Si l'on compare les résultats, la drague de Saint-Brieuc semble plus « pêchante » que la drague des Glénan. En effet, l'effectif total capturé est 5 fois supérieur pour la drague Saint-Brieuc. De plus, le rendement horaire commercial est lui aussi 13 fois supérieur pour la drague de Saint-Brieuc comparé à la drague des Glénan.

Toutefois, la drague des Glénan semble capturer des individus de taille supérieure (43 mm contre 40,9 mm pour la drague SB). Cela semble être lié au barretage plus grand sur la drague des Glénan. Malgré cela, la drague des Glénan a capturé la plus petite palourde (21 mm). Il se pourrait qu'une petite palourde se soit retrouvée coincée parmi d'autres éléments capturés dans la drague. La taille maximale est quant à elle identique entre les deux dragues (53 mm), cela pourrait correspondre à la taille maximale des palourdes observées en baie de Saint-Brieuc.

De plus, d'après les suivis effectués en plongée, il s'avère que la drague Saint-Brieuc génère un bourrelet beaucoup plus prononcé que celui généré par la drague des Glénan. Cela pourrait être dû au fait que la drague des Glénan, trop légère, ne s'enfonçait pas vraiment dans le sédiment.



## Conclusion

Sur les deux jours de prospections réalisés, 40 traits ont été effectués dans de bonnes conditions météorologiques. Sur les 40 traits, 4 incidents ont été observés : la drague des Glénan s'est posée à l'envers 3 fois sur le fond et s'est ouverte sur un trait lors d'un virage. Sur ces traits la drague est donc remontée vide et les résultats ne sont donc pas exploitables.

Les rendements commerciaux horaires calculés par trait varient de 498 à 4 788 individus à l'heure pour la drague Saint-Brieuc et de 6 à 474 individus par heure pour la drague des Glénan. Les rendements horaires moyens sont de 1 906 individus/heure pour la drague SB et 145 individus/heure pour la drague GL.

Les taux moyens de palourdes sous-taille dans les captures totales s'élèvent à 62% pour la drague SB contre 88% pour la drague GL.

Après observation des éléments issus des plongées, il semblerait que la drague des Glénan est beaucoup trop légère. En effet, celle-ci ne s'enfonce pas vraiment dans le sédiment et de ce fait ne travaille pas correctement.

Tous ces résultats sont donc à relativiser. En effet, la faible abondance en palourde, la forte proportion de mortes, une drague des Glénan qui ne semble pas adaptée aux profondeurs observées en baie ne permettent pas vraiment de conclure sur l'efficacité de la drague testée. Il semblerait cependant vu les tailles de captures moyennes que le barretage est un élément important à respecter.

## Soutien financier

Le CDPMEM 22 a pu réaliser ce programme grâce au soutien financier du FEAMP, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Conseil Régional de Bretagne.

Avec le soutien financier du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Conseil Régional de Bretagne

